

### Article 21 du Règlement

Le gisement de silice est connu depuis 40 ans. D'autres ont déjà essayé d'exploiter le secteur. Cependant, le clou de la journée a été d'apprendre comment M. Budnick, alors qu'il construisait à titre gracieux une route pour une autre société, s'est obstiné, acharné, a réclamé et supplié pendant plus de dix ans pour louer à bail cette propriété afin de mettre en oeuvre le projet d'aujourd'hui. Voilà un exemple du genre de personnes qui résident dans ma circonscription. Nous allons ajouter une entreprise exceptionnelle à une circonscription qui l'est également.

\* \* \*

[Français]

### LA PORNOGRAPHIE

LA DÉFINITION FIGURANT AU PROJET DE LOI C-114

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, je voudrais faire part des nombreuses réactions qui se sont manifestées depuis plusieurs jours au sujet du projet de loi sur la pornographie. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le projet de loi ne fait pas l'unanimité. La critique majeure qu'on peut faire du projet de loi C-114 est que la définition générale de la pornographie englobe les actes sexuels normaux, la bestialité et tout autre acte sexuel. Il y a quelque chose d'irréaliste de croire que tout cela est mis dans le même panier!

Je ne suis pas la seule à le dire, monsieur le Président, même Dalton Camp est d'accord avec moi.

[Traduction]

Franchement, le ministre de la Justice y est allé un peu fort. Il affirme, dans la *Star* de Toronto, qu'on a élargi les dispositions concernant les formes de rapports sexuels pour y inclure d'autres activités. Ce pourrait être, par exemple, Roy Rogers qui fait la bise à son cheval. Même la rédaction du *Globe and Mail* me donne raison là-dessus et estime que le projet de loi sur la pornographie, pour l'essentiel, nous ramène à l'époque puritaine, ce qui ridiculise la mesure. N'est-ce pas suffisant, pour le ministre?

\* \* \*

### L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE CANADIENNE

LE FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE

**M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, 1986 qui est l'Année internationale de la musique canadienne nous donne amplement matière à célébrer. Il y a plus de 300 ans, en effet, que les Canadiens composent et exécutent leurs oeuvres. Partout dans le monde, on reconnaît la vitalité et la versatilité de nos compositeurs et la qualité exceptionnelle de notre musique. Cette année, le Centre de musique canadienne a établi, de concert avec le gouvernement fédéral, un secrétariat chargé de promouvoir et de coordonner les concerts, les conférences, les enregistrements et les fêtes qui marquent cet anniversaire.

Dans le cadre des festivités, le Centre national des arts présente, pendant toute la semaine, un festival de musique contemporaine qui met en valeur les oeuvres des grands compositeurs canadiens. Dans le cadre du festival intitulé «Présent la musique» on va présenter la plus importante série d'oeuvres contemporaines qu'ait jamais exécutées l'orchestre du CNA. Les députés voudront sûrement se joindre à moi pour rendre hommage aux compositeurs canadiens au cours de l'Année internationale de la musique canadienne.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, les Canadiens savent depuis un certain temps déjà que le gouvernement conservateur projette de supprimer les médicaments non brevetés. Pas plus tard que le mois dernier, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a promis de présenter d'ici deux semaines, ou deux mois au plus, un projet de loi tendant à réduire la disponibilité sur le marché canadien de ces médicaments vendus sous leur nom générique. Toutefois, dans le numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto, nous apprenons que ce projet de loi ne sera pas déposé avant l'automne prochain au plus tôt. Que signifient ces retards?

Le gouvernement persiste en tout cas à faire fi des instances dont le saisissent les consommateurs, les personnes âgées, les représentants des travailleurs et les groupes d'intérêt public selon lesquels leurs membres n'ont pas les moyens de se passer de tels médicaments. Mais voilà que cette catégorie de médicaments fait désormais partie des pourparlers relatifs au libre-échange, et qui servira de monnaie d'échange. C'est là sans doute une amélioration par rapport aux concessions que l'on fait aux États-Unis en abrogeant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et le Programme énergétique national, mais ce n'est certainement pas dans le meilleur intérêt des consommateurs canadiens. La réalité à laquelle les Canadiens doivent faire face est que si le gouvernement impose effectivement des restrictions sur l'usage des médicaments non brevetés, la politique à cet effet et les étiquettes apposées sur les contenants devraient porter l'inscription «*Made in U.S.A.*».

\* \* \*

[Français]

### L'EMPLOI

LES FONDS CONSACRÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

**Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert):** Monsieur le Président, la ministre d'État (Jeunesse) (M<sup>me</sup> Champagne) a annoncé récemment qu'une somme de 16 millions de dollars sera réservée à la création d'emplois dans le cadre d'un programme d'aide à l'innovation. En 1986, ce programme est conçu pour apporter une aide financière aux projets qui mettent à l'essai des solutions nouvelles et créatives aux problèmes du marché du travail.